

# Conclusions 2019 du département du Travail des États-Unis

## sur les pires formes de travail des enfants

### Cameroun

En 2019, le Cameroun a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a soutenu un nouveau projet sexennal pour s'attaquer au travail des enfants dans le secteur de la production cacaotière et il a continué de soutenir des programmes visant à fournir des services aux enfants des rues en situation de vulnérabilité. En outre, contrairement aux années précédentes, il a publié des informations sur le financement de l'Inspection du travail. Toutefois, au Cameroun, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment dans l'exploitation sexuelle commerciale, parfois des suites de la traite des personnes. Des enfants font aussi des travaux dangereux dans le secteur de la production du cacao. Le gouvernement n'a pas ratifié le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. En outre, il n'a pas interdit l'utilisation d'enfants dans le cadre d'activités illicites, y compris la production et le trafic de stupéfiants. Par ailleurs, le recrutement d'enfants de moins de 18 ans par des groupes armés non étatiques ne fait pas l'objet d'une interdiction pénale.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants au Cameroun sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Ratifier le Protocole facultatif à la Convention de l'ONU concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.	2013 – 2019
	Veiller à ce que les lois interdisant la traite des enfants n'exigent pas la présence de menaces, du recours à la force ou de la contrainte pour tomber sous la définition de traite des enfants et à ce que tous les enfants de moins de 18 ans soient protégés.	2015 – 2019
	Frapper d'interdiction pénale l'utilisation d'enfants dans le cadre d'activités illicites, y compris la production et le trafic de stupéfiants.	2014 – 2019
	Veiller à ce que le recrutement d'enfants de moins de 18 ans par des groupes armés non étatiques fasse l'objet d'une interdiction pénale.	2016 – 2019
	Fixer un âge de fin de la scolarité obligatoire qui corresponde à l'âge minimum d'admission à l'emploi.	2009 – 2019

<b>Domaine</b>	<b>Mesure proposée</b>	<b>Année(s) où elle a été proposée</b>
	Adopter une loi sur l'enseignement primaire public gratuit.	2019
	Veiller à ce que les activités et les emplois dangereux interdits aux enfants soient définis de façon exhaustive et qu'ils comprennent le travail à des hauteurs dangereuses.	2014 – 2019
Application	Glaner et publier des statistiques exhaustives sur les efforts en matière de répression, y compris le financement de l'Inspection du travail, le nombre d'inspections effectuées sur les lieux de travail et le nombre d'infractions pénales au droit du travail constatées.	2009 – 2019
	Accroître le nombre des inspecteurs du travail pour qu'il corresponde aux avis techniques de l'OIT.	2009 – 2019
	Veiller à ce que l'Inspection du travail et les organismes d'application du droit pénal reçoivent un financement, une formation et des ressources adéquats pour mener des inspections et des enquêtes.	2009 – 2019
	Renforcer l'Inspection du travail en effectuant des inspections dans tous les secteurs.	2013 – 2019
	Renforcer l'Inspection du travail pour autoriser par la loi les inspections dans le secteur informel.	2019
	Créer un mécanisme institutionnel officiel pour enquêter sur les plaintes concernant des allégations de travail des enfants, notamment l'exploitation sexuelle commerciale, et y répondre.	2018 – 2019
	Veiller à ce que toutes les lignes d'assistance téléphonique gratuites de signalement des pires formes de travail des enfants soient bien connues et qu'elles fonctionnent, et tenir un registre de tous les appels de sorte à permettre un suivi de ces dossiers pour prise en charge par les organismes d'application des lois ou les prestataires de services sociaux.	2015 – 2019
	Attirer l'attention sur les questions relatives à la traite des enfants pour encourager les particuliers à signaler les infractions aux organismes de répression et veiller à ce que ces affaires soient résolues par le judiciaire.	2016 – 2019
	Cesser les pratiques qui consistent à placer en détention des enfants en raison de leur association présumée avec des groupes armés.	2015 – 2019
Coordination	Veiller à ce que les mécanismes de coordination en place soient efficaces et bénéficient de ressources suffisantes pour remplir leurs missions déclarées.	2014 – 2019

<b>Domaine</b>	<b>Mesure proposée</b>	<b>Année(s) où elle a été proposée</b>
Politiques gouvernementales	Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté et le Document de politique nationale en matière de genre adopté par le comité interministériel.	2010 – 2019
Programmes sociaux	Veiller à ce que les écoles, les enseignants et les systèmes d'eau potable et d'installations sanitaires soient en nombre suffisant à travers tout le pays.	2009 – 2019
	Veiller à ce que la mise en œuvre des programmes sociaux sur le travail des enfants se fasse conformément à leurs mandats.	2018 – 2019
	Veiller à ce que tous les enfants, qu'ils soient ou non des réfugiés, aient accès à l'éducation en éliminant les frais liés à la scolarité et en minimisant les perturbations dues aux grèves d'enseignants. Veiller à l'absence de violence dans les écoles et à ce qu'elles ne se voient pas réappropriées à d'autres fins.	2009 – 2019
	Développer les programmes existants de lutte contre le problème du travail des enfants dans son ensemble au Cameroun et mettre en place des programmes pour s'attaquer au travail des enfants dans l'agriculture, l'exploitation des mines et des carrières et l'exploitation sexuelle commerciale.	2009 – 2019
	Veiller à ce que les centres administrés par l'État disposent de suffisamment d'espace pour loger les enfants victimes de la traite et les enfants qui travaillent dans la rue et comme domestiques.	2016 – 2019